



Charte d'engagement à la Semaine pour les alternatives aux pesticides

Présentation de l'organisation

La Semaine pour les alternatives aux pesticides (ou Semaine Sans Pesticides ou SSP : SSPI pour l'édition 2006, SSPII pour l'édition 2007 etc.) a été initiée par les membres de l'**ACAP**¹ – Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides - en 2006 et est coordonnée au niveau national et européen par le **MDRGF** – Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures.

Préambule – Esprit et objectifs de l'événement

La Semaine pour les alternatives aux pesticides a pour objectifs :

- **D'informer, de sensibiliser** tous les publics sur les **risques** sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides :
- **De démontrer et promouvoir** les **alternatives viables** aux traitements chimiques dans tous les secteurs d'utilisation (agriculture, jardinage, entretiens voiries, espaces verts communaux, habitations, textiles, traitements vectoriels...).

Dans le cadre de cet événement, les participants à la Semaine peuvent initier toutes sortes d'action qui auront pour but d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

La **reconduction de la Semaine pour les alternatives aux pesticides** se fait par vote, à la majorité des suffrages exprimés, lors de la réunion des membres de l'ACAP faisant un point sur le bilan de l'événement passé.

Engagements

- Ne peuvent participer à la Semaine pour les alternatives aux pesticides que les organisations sans but lucratif membre de l'ACAP
- Cependant peuvent s'inscrire dans cet événement les organisations qui sont partenaires d'organisations membres de l'ACAP et dont l'action répond aux objectifs fixés par l'ACAP² :

Ainsi d'autres réseaux associatifs peuvent participer à cette Semaine pour les alternatives aux pesticides dans le but de promouvoir leurs actions s'inscrivant dans une vraie démarche vers le « Zéro pesticide »³.

¹ Voir Annexe 1 pour plus de détails

² Voir Annexe 1

Les initiatives publiques ou privées (des collectivités territoriales, des entreprises) peuvent aussi mettre en avant le travail fait pour réduire significativement l'usage des pesticides

- toute organisation membre de l'ACAP doit inscrire le ou les événements qu'ils souhaitent organiser dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides auprès de l'organisation nationale, assurée à l'heure actuelle par le MDRGF
- toute organisation participant à la Semaine pour les alternatives aux pesticides doit adopter les outils de communication mises à disposition par l'organisation nationale

En effet, afin que l'évènement soit identifié de façon uniforme, certains éléments doivent figurer sur tous les outils de communication mis à disposition, ainsi que dans les annonces presse :

1) Affiches modulables

Les **affiches** comportent un espace vierge dans lequel chaque participant peut annoncer ses actions. Si cet espace est libre d'être rempli comme le souhaite chaque organisation, les éléments suivants doivent figurer sur l'affiche ⁴:

- le logo et le site de la Semaine pour les alternatives aux pesticides (www.semaine-sans-pesticides.com)
- le logo et le site de l'ACAP (www.acap.net)

2) Outils à diffuser

Chaque participant s'engage à diffuser sur son site Internet, la **bannière animée** de la Semaine et à diffuser un lien vers le **site Internet** de la Semaine : www.semaine-sans-pesticides.com/

Chaque participant s'engage à diffuser auprès de la presse régionale les différents **communiqués de presse** (CP) nationaux réalisés par le MDRGF. Les organisations participantes peuvent en outre compléter l'envoi de ce CP national par des CP régionaux adaptés à leur situation.

Le ou les **tracts** nationaux réalisés dans le cadre de l'évènement présentant la Semaine Sans Pesticides, ses organisateurs, ses objectifs devra aussi faire l'objet d'une diffusion.

Je soussigné

Représentant de l'organisme

M'engage à respecter les objectifs et engagements de cette charte.

³ Ne peuvent, par exemple, être considérés comme un démarche allant vers la réduction ou la suppression des pesticides l'agriculture raisonnée – il est laissé à l'appréciation des membres de l'ACAP le fait d'accepter ou de refuser tel ou tel organisation ou événement.

⁴ Dans le cas où des participants n'auraient pas les moyens d'imprimer les affiches mises à disposition et qu'ils conçoivent de façon autonome leurs affiches, devront y figurer au minimum le logo de l'ACAP, le logo de la Semaine, une référence au site national et au site de l'ACAP.

Annexe 1

Qu'est ce que l'ACAP ?

- L'ACAP est un collectif informel, qui a vu le jour en 2004 à l'initiative du MDRGF et qui regroupe toutes les organisations sans but lucratif qui souhaitent travailler à la réduction, voire la suppression, des pesticides (l'ACAP regroupe fin 2007 plus de 130 organisations).
- L'ACAP a pour objet d'informer nos concitoyens sur les dangers sanitaires et environnementaux (pollution de l'eau, du sol, de l'air, des aliments, de nos corps...) liés à l'utilisation des pesticides.
- L'ACAP a pour fonction de proposer, via toutes les actions possibles (conférences, formations, visites de sites, publications...), des alternatives agronomiques permettant d'obtenir des aliments sains sans utiliser de produits chimiques toxiques.
- L'ACAP travaille aussi à sensibiliser tous les acteurs non agricoles à tendre vers la réduction, voire la suppression des pesticides et la promotion des alternatives à leur utilisation.
- L'ACAP s'est constituée dans le but d'inciter les pouvoirs publics et tous les acteurs de la société civile à œuvrer dans le sens d'une réduction importante de l'utilisation intensive des pesticides en France et donc de proposer une véritable politique en faveur des alternatives à cette utilisation telles que la production intégrée et l'agriculture ou le jardinage biologique, la gestion différenciée des espaces verts, le recours au coton biologique pour les textiles...

Ne peuvent être membre de l'ACAP que les organisations, sans but lucratif, qui adhèrent à cette philosophie et la promeuvent.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACAP a initié en 2006 la première Semaine pour les alternatives aux pesticides, à laquelle ne peuvent participer que les organisations membres de l'ACAP ou les organisations ayant reçu le parrainage d'une organisation membre de l'ACAP.

Contacts

- Malissa PHITTHAYAPHONE (semaine-sans-pesticides.com)

01 45 79 07 59
semainesanspesticide@free.fr

- Nadine LAUVERJAT (www.acap.net)

06 87 56 27 54
mdrgf.coordi@wanadoo.fr